

100/ANS DE PROP/ORTIONNELLE

Exposition au Palais du Parlement
13.10.2018 – 20.10.2019

Matériel didactique destiné aux enseignants pour la préparation de la visite de l'exposition avec leur classe (élèves du degré secondaire I, des écoles professionnelles ou des gymnases)

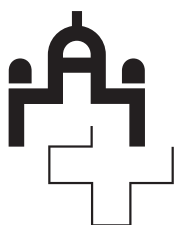
« 100 ans de proportionnelle »

Une exposition mise sur pied par les Services du Parlement

En 2018, nous avons fêté le centenaire de l'instauration, en Suisse, du scrutin à la proportionnelle pour les élections fédérales. Après s'être opposés à deux reprises à un changement de système, le peuple et les cantons acceptent, le 13 octobre 1918, à une majorité de 66,8 % de voix favorables, que le Conseil national soit dorénavant élu au système proportionnel. Cette décision marque un tournant décisif dans le système politique de la Suisse : depuis, les partis politiques sont représentés au Parlement proportionnellement à leur nombre d'électeurs. L'élection anticipée du Conseil national qui a lieu un an plus tard, soit en octobre 1919, témoigne du bouleversement causé par ce nouveau système électoral : les radicaux perdent 39 sièges, les sociaux-démocrates parviennent à doubler leur nombre de sièges, passant de 19 à 41, et le groupe des paysans, artisans et bourgeois remporte d'emblée 25 sièges. Mais les élections d'octobre 1919 marquent aussi l'histoire en raison du taux de participation particulièrement élevé : ce jour-là, plus de 80 % des électeurs se rendent aux urnes. Un record qui n'a toujours pas été battu à ce jour.

En cette année électorale, l'exposition réalisée par les Services du Parlement rappelle cet important changement de système. Des colonnes placées à différents endroits du Palais du Parlement retracent la période allant du lancement de l'initiative populaire aux premières élections à la proportionnelle. Cette époque mouvementée est notamment marquée par des événements tels que la fin de la Première Guerre mondiale ou la grève générale. L'exposition montre à quel point les évolutions sociales, économiques et politiques étaient liées.

Le 20 octobre 2019 aura lieu la prochaine élection du Conseil national. L'exposition explique aux visiteurs comment voter correctement et propose un aperçu des débats parlementaires relatifs au système électoral actuel.



Offre pour les écoles

Les enseignants et leur classe peuvent s'inscrire à une visite guidée de l'exposition.

- Les élèves apprennent d'importantes notions, telles que le scrutin proportionnel et le scrutin majoritaire, ainsi que les particularités du système électoral suisse.
- Les élèves se familiarisent avec les conditions sociales, économiques et politiques de la population suisse il y a 100 ans.
- Les élèves discutent des avantages et des inconvénients des deux systèmes électoraux.
- Les élèves constatent qu'il est important de participer à la vie politique et sont motivés à prendre part aux élections et votations futures.

Outre l'exposition, les élèves visitent le Palais du Parlement, ce qui leur permet de vivre une expérience au cœur de la politique suisse.

Durée de la visite :	90 minutes
Groupe cible :	élèves du degré secondaire I, des écoles professionnelles ou des gymnases
Participation :	30 personnes au maximum

Vous trouverez les créneaux horaires disponibles sur www.parlament.ch → Services → Visite du Palais du Parlement → Visite guidée de l'exposition « 100 ans de proportionnelle ».

Cette offre des Services du Parlement est gratuite.

Avant la visite

La lecture des différents modules n'est pas obligatoire, mais elle permet de préparer les classes à la visite. C'est pourquoi les Services du Parlement recommandent aux enseignants d'utiliser ce matériel didactique.

Préparation de base

Les enseignants parcourent le module 1 avec les élèves.

Préparation avancée

Il est nécessaire d'avoir parcouru le module 1 avant d'approfondir la préparation. Les élèves peuvent ensuite choisir plusieurs exercices dans les modules 2 et 3 et les préparer en groupes. Lors de la visite, ils joueront le rôle d'**experts** dans un domaine particulier et leur participation active sera requise.

Certains exercices peuvent être faits individuellement, d'autres se prêtent mieux au travail de groupe (deux ou trois élèves). Les enseignants sont libres de composer des groupes ou non.

Inscription

Inscription par courrier électronique à parlamentsbesuche@parl.admin.ch.

Veillez fournir les informations suivantes :

Nom et prénom de l'enseignant, nombre de personnes, nom de la classe, langue, canton et numéro de téléphone portable

Veillez également indiquer si vous vous préparez à la visite et, dans l'affirmative, de quelle façon :

- Pas de préparation
- Préparation de base (module 1)
- Préparation avancée (module 1 + exercices des modules 2 et 3)

Vous recevrez un courrier électronique de confirmation.

Module 1

Le système électoral suisse

A 1.1

Scrutins majoritaire et proportionnel

Le système électoral suisse connaît deux types d'élection : au scrutin majoritaire ou au scrutin proportionnel.

Au scrutin majoritaire, les candidats ou les partis qui recueillent la majorité des voix obtiennent tous les sièges.

Exemple

Sur 200 votes exprimés, la candidate A obtient 120 voix et le candidat B en obtient 80. La candidate A est élue, car elle a atteint la majorité absolue de 101 (majorité absolue* = la moitié des voix plus une).

Les 46 membres du Conseil des États sont élus au scrutin majoritaire, à l'exception des députés des cantons du Jura et de Neuchâtel.

Pourquoi le scrutin majoritaire est-il appliqué à la Chambre haute ? Le président du Conseil des États, Jean-René Fournier, répond à cette question :

« Le système majoritaire est certainement le mieux adapté au Conseil des États étant donné qu'il s'agit, au Conseil des États, d'avoir deux représentants par canton qui représentent l'ensemble du canton. Il faut donc des hommes et des femmes qui rassemblent bien au-delà de leur propre parti. »



Vidéo de Jean-René Fournier à propos du scrutin majoritaire pour l'élection du Conseil des États :

<https://www.youtube.com/watch?v=yyMFFnLNfMU>

* Il existe d'autres types de majorités : la majorité relative, où il suffit d'obtenir le plus grand nombre de voix (exemple : sur 200 votes, la candidate A en obtient 80, la candidate B en obtient 70 et le candidat C en obtient 50. Est élue la candidate A) ; et la majorité qualifiée, où il faut atteindre un certain nombre de voix pour être élu (exemple : le président d'une société doit obtenir les 2/3 des voix pour être élu).

La plupart des membres du Conseil national sont élus au scrutin proportionnel. Cela signifie que chaque parti obtient un nombre de sièges proportionnel à sa force numérique. Les sièges ne sont donc pas répartis selon le principe « la majorité gagne tout ».

En Suisse, les cantons constituent les circonscriptions électorales. Les 200 sièges du Conseil national sont répartis entre les cantons en fonction de leur population. En conséquence, les cantons n'ont pas tous le même nombre de sièges. Toutefois, chaque canton a droit au moins à un siège. Les représentants des cantons de Glaris, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, d'Obwald, de Nidwald et d'Uri sont élus au scrutin majoritaire : ce système est mieux adapté à ces cantons, vu qu'ils n'ont droit qu'à un siège.

Pourquoi le scrutin proportionnel est-il la norme à la Chambre basse (à l'exception des cantons précités) ? La présidente du Conseil national, Marina Carobbio Guscetti, répond à cette question :

« Le système proportionnel garantit que toutes les forces politiques sont représentées selon leur force électorale. À la différence du système majoritaire, il empêche le parti ayant obtenu la majorité des voix de remporter tous les sièges. Dans une nation avec une pluralité de langues et de cultures, il est important que les minorités soient représentées. »



Vidéo de Marina Carobbio Guscetti à propos du scrutin proportionnel pour l'élection du Conseil national :

<https://www.youtube.com/watch?v=i3eWxpCudNc&t=39s>

Il n'est pas nécessaire de connaître les deux modes de scrutin dans les moindres détails. En résumé, il faut retenir les points suivants :

- Le scrutin proportionnel est préférable pour les petits partis, car il tient compte des minorités.
- Depuis l'introduction du scrutin proportionnel, en 1918, la volonté des électeurs est mieux représentée au Parlement. Cela a permis de réduire les tensions politiques en Suisse.

Exercices pour les élèves

A)

100 sièges sont à pourvoir au scrutin proportionnel. Le parti A obtient 300 000 voix, le parti B en obtient 150 000 et le parti C en obtient 50 000. Comment les sièges sont-ils correctement répartis ?

B)

Trois personnes sont candidates à un poste qui est pourvu au scrutin majoritaire. La personne qui atteint la majorité absolue est élue. A obtient 29 voix, B en obtient 52 et C en obtient 19. À combien se monte la majorité absolue ? Qui est élu au poste ? Après avoir effectué l'exercice, imaginez une autre situation.

C)

Selon vous, quel système est le plus judicieux ? Pourquoi ? Discutez-en entre vous.

A 1.2

La composition du Conseil national et du Conseil des États

Le Conseil national, qui rassemble 200 députés, représente le peuple. Avec les 8,4 millions d'habitants que compte actuellement la Suisse, cela représente un siège pour quelque 42 000 habitants. Chaque canton constitue une circonscription électorale qui élit au moins un représentant, et ce même si sa population est inférieure à 42 000 habitants. Le renouvellement intégral du Conseil national a lieu tous les quatre ans, le dernier dimanche d'octobre ; les prochaines élections se tiendront le 20 octobre 2019. En raison des chiffres actuels en termes de population, les cantons de Vaud et de Genève gagneront tous deux un siège lors des prochaines élections fédérales, au détriment des cantons de Berne et de Lucerne.

Le Conseil des États, qui représente les cantons, compte 46 sièges répartis à raison de deux sièges pour chacun des 20 cantons et d'un siège pour chacun des anciens demi-cantons (Obwald, Nidwald, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Appenzell Rhodes-Extérieures et Appenzell Rhodes-Intérieures). Pour 45 membres du Conseil des États, l'élection coïncide avec celle des députés du Conseil national ; dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, la Landsgemeinde élit son représentant au Conseil des États durant le mois d'avril précédant l'élection du Conseil national.

Scrutin à la proportionnelle – Vers une diversification du paysage politique

La majorité des députés du Conseil national sont élus au scrutin proportionnel, tandis que la majorité des membres du Conseil des États sont élus au système majoritaire. À la différence du scrutin majoritaire, le scrutin proportionnel permet aussi aux petits partis d'entrer au Parlement, comme le révèle la composition des deux chambres : quinze partis sont représentés au Conseil national, tandis que seuls six partis siègent au Conseil des États.

Exercices pour les élèves

A)

Allez sur www.parlement.ch

Trouvez quels sont les quinze partis représentés au Conseil national et les six partis représentés au Conseil des États.

B)

Quels sont les quatre principaux partis au Conseil national ? Quels sont les quatre principaux partis au Conseil des États ? Pour chaque conseil, classez ces partis en fonction de leur force électorale.

C)

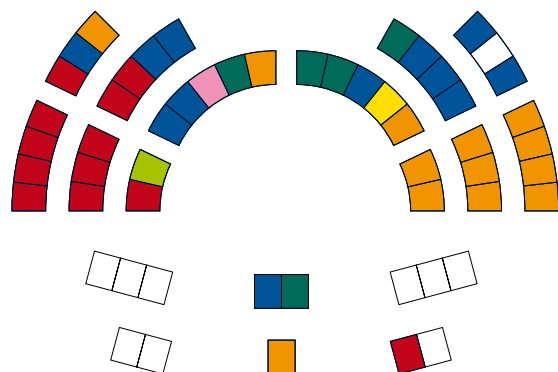
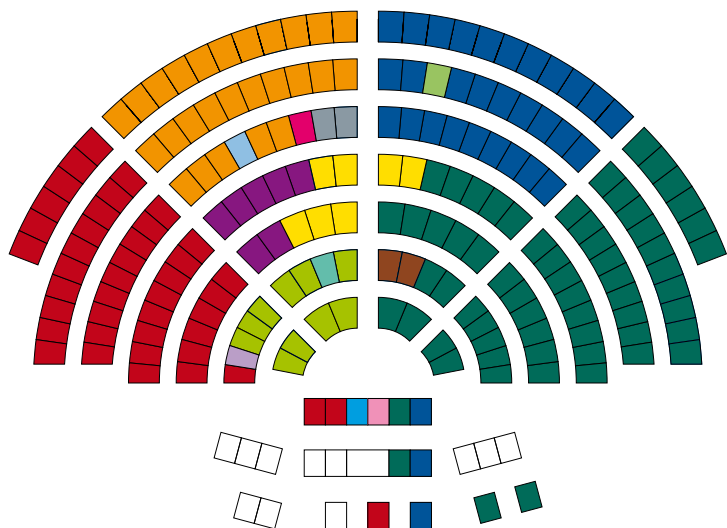
Choisissez deux partis pour les étudier de plus près. Pour quelles causes s'engagent-ils ? Tenez compte des domaines suivants : environnement, aspects sociaux, politique étrangère, éducation, économie. Inscrivez vos résultats dans un tableau.

D)

Allez sur www.smartvote.ch

et trouvez votre profil politique.

Imprimez-le et apportez-le lors de votre visite.



Module 2

Le contexte historique

A 2.1

La vie en Suisse en 1918

Avant la Première Guerre mondiale, la Suisse fait partie des pays européens les plus industrialisés et de ceux qui disposent des meilleurs réseaux économiques. Les villes s'étendent rapidement, elles sont desservies par le tramway et le bus, le réseau ferroviaire est dense et le processus d'électrification est bien avancé. De nouveaux courants émergent dans le domaine de l'art et de la littérature notamment, tandis que le tourisme continue de se développer, en particulier dans les régions alpines. Quant à l'économie, elle repose principalement sur les exportations, même si la Suisse, qui dispose de peu de ressources naturelles, dépend de l'étranger pour les matières premières et les denrées alimentaires.

Lorsque la guerre éclate, beaucoup de gens pensent qu'elle sera de courte durée et n'aura guère de conséquences pour un petit État neutre comme la Suisse. Ils doivent bientôt se rendre à l'évidence : la guerre a un impact énorme sur la vie politique, sociale et économique de notre pays. La nourriture, les articles de première nécessité et les matières premières font défaut. Les salaires chutent alors que les prix s'envolent. Les ouvriers des villes sont les premières victimes de cette situation. Prix exorbitants, spéculation, marché noir et abus en tout genre contribuent à exaspérer la population. Les oppositions sociales, la faim et un sentiment de lassitude face à la guerre poussent les gens à descendre dans la rue. La Suisse se radicalise.

Des fins de mois difficiles pour la famille Müller

Nous sommes en 1918. Ida et Fritz Müller vivent dans un deux-pièces à Zurich, avec leurs trois enfants âgés de 9, 7 et 3 ans. Un salaire ne suffisant pas, ils travaillent tous deux à l'usine du lundi au samedi, 59 heures par semaine ; les congés payés n'existent pas encore. Ida travaille à une poinçonneuse, Fritz est soudeur dans une usine métallurgique. Elle gagne 4 fr. 50 par jour, lui 8 fr. 40. À eux deux, ils ont un revenu annuel de 3538 francs. Le loyer leur coûte 538 francs par an. Ils dépensent 2600 francs pour les produits de première nécessité – produits laitiers, graisse alimentaire, céréales, légumes secs, viande et œufs, pommes de terre, sucre et biens de consommation courante tels qu'alcool à brûler, savon ou briquettes. Le couple ne dispose que de 400 francs pour les vêtements et les chaussures, les visites médicales, le bus ou le train. Fritz aurait besoin d'un nouveau costume, mais un tel vêtement coûte 250 francs et reste hors de portée de sa bourse. La famille souffre du renchérissement : le même panier de marchandises lui coûte 600 francs de plus que l'année précédente ; depuis le début de la guerre, les prix ont même doublé.

Exercices pour les élèves

A)

Vous trouverez à l'annexe 1 un tableau montrant l'augmentation des prix des denrées alimentaires et d'autres articles de première nécessité en Suisse de 1914 à 1918 (en format A3).

Choisissez trois denrées alimentaires ou autres biens d'usage courant dont les prix ont particulièrement augmenté de 1914 à 1918 et notez l'augmentation constatée. Cherchez le prix de ces produits aujourd'hui. Quels seraient leur prix dans quatre ans s'ils devaient subir la même augmentation qu'il y a 100 ans ?

B)

Aujourd'hui, quel part de son revenu un ménage dépense-t-il en moyenne pour les denrées alimentaires (cf. annexe 2) ?

C)

Lisez le texte « Des fins de mois difficiles pour la famille Müller », qui décrit la vie d'une famille d'ouvriers en Suisse en 1918. Notez les recettes et les dépenses de la famille et faites un graphique circulaire (Excel ou Word). Comparez les dépenses avec le diagramme de l'annexe 2.

A 2.2

La grève générale du 11 au 14 novembre 1918

Des pénuries dans l'approvisionnement en denrées alimentaires et une hausse massive des prix provoquent, pendant la Première Guerre mondiale, mécontentement et misère dans de larges couches de la classe ouvrière suisse. Le parti socialiste invite à un rassemblement à Zurich, le dimanche 10 novembre, afin de célébrer le premier anniversaire de la révolution d'Octobre, en Russie. Les dirigeants de l'armée, qui craignent des débordements violents, poussent le Conseil fédéral à décréter une levée des troupes dans la ville des bords de la Limmat. Après avoir hésité dans un premier temps, le gouvernement donne son accord et ordonne une levée des troupes le 5 novembre. Infanterie et cavalerie entrent alors dans la ville, le 7 novembre, pour y maintenir l'ordre.

Formé par le conseiller national socialiste Robert Grimm dans les mois précédents pour être un comité exécutif du parti et des syndicats, le Comité d'Olten – du nom de la ville où il fut fondé le 4 février 1918 – appelle alors à une grève de protestation de 24 heures pour le samedi 9 novembre dans 19 centres industriels de la Suisse.

Comme l'armée ne retire pas ses troupes, l'Union zurichoise des travailleurs décide de poursuivre la grève, ce qui met le Comité d'Olten sous pression. Le comité lance finalement un appel à la grève générale illimitée au niveau national pour le « lundi 11 novembre 1918 à minuit », appel suivi par 300 000 femmes et hommes. La direction de la grève exige, entre autres, le renouvellement immédiat du Conseil national selon le système de la représentation proportionnelle introduit quelques semaines auparavant, le droit de vote et d'éligibilité des femmes, la semaine de 48 heures, la sécurité de l'approvisionnement en denrées alimentaires, une assurance vieillesse et invalidité ainsi que l'introduction d'un impôt sur la fortune.

Source : Archives fédérales suisses / www.bar.admin.ch



Source : Archives sociales suisses

Exercices pour les élèves

La photo suivante a été prise pendant la grève générale de 1918. Elle montre des soldats dans l'entrée du Palais du Parlement. Armés, ceux-ci avaient reçu l'ordre de riposter à d'éventuelles attaques armées de la part de civils.

Points à débattre :

A)

Quel lien faites-vous entre le recours à l'armée et l'appel à la grève générale ?

B)

Quels ont été les effets de l'intervention de l'armée sur les grévistes ?

An die Einwohnerschaft der Stadt Zürich.

Unsere Truppen sind mit Handgranaten ausgerüstet. Sie haben Befehl sie zu gebrauchen, wenn aus Fenstern und Kellerlöchern geschossen wird. Die Truppe weiss, dass auf blosser Vermutung hin, dass aus einem Fenster geschossen worden sei, keine Handgranate verwendet werden darf. Wo aber einwandfrei feststeht, dass aus Häusern geschossen worden ist, wird das Handgranatenwerfen zur befohlenen Pflicht.

Zürich, 11. November 1918.

**Kommando der Ordnungstruppen
für Zürich:**

Oberstdivisionär Sonderegger.

Exemplaire des affichettes distribuées à la population zurichoise lors de la grève générale de 1918, signées par le colonel divisionnaire Sonderegger.

Le texte annonce que les troupes du service d'ordre, mobilisées par le Conseil fédéral, sont armées de grenades à main et que les soldats ont l'ordre de les utiliser s'il est avéré que des coups de feu sont tirés d'une fenêtre ou d'un soupirail.

Module 3:

L'élection du Conseil national de 1919

A 3.1

La campagne électorale de 1919



Exercices pour les élèves

Vous trouverez à l'annexe 3 une série d'affiches utilisées lors de la campagne électorale de 1919. Choisissez deux affiches.

A)
Examinez-les attentivement.
Comment les interprétez-vous ?

B)
Que pensez-vous de ces affiches ?
Quels effets ont-elles sur vous ?

Comparez ces affiches avec celles que l'on peut trouver aujourd'hui.

C)
Quels partis existent encore ?

D)
L'« ennemi » représenté sur les affiches a-t-il changé ? Quels sont les points communs et les différences ?

A 3.2

La première élection en 1919

Seules deux des revendications des grévistes ont été immédiatement mises en œuvre : l'introduction de la semaine de 48 heures et le renouvellement immédiat du Conseil national au scrutin proportionnel.

La première élection des membres du Conseil national au scrutin proportionnel a lieu le dimanche **26 octobre 1919**. Il s'agit d'élections anticipées, car les membres du Parlement alors en place avaient été élus pour un mandat jusqu'en 1920. Près de 750 000 citoyens suisses participent aux élections, ce qui correspond à un taux de participation de plus de **80 %**. À ce jour, ce taux n'a plus été égalé en Suisse. Avec l'introduction du système de scrutin proportionnel, le paysage politique suisse connaît d'**importants bouleversements**.

Avant l'élection

Groupe radical-démocratique (y c. les radicaux-démocrates qui n'appartiennent pas au groupe)	102 sièges au Conseil national
Groupe conservateur-catholique	41 sièges au Conseil national
Groupe socialiste	19 sièges au Conseil national
Groupe libéral-démocratique	12 sièges au Conseil national
Groupe de politique sociale	7 sièges au Conseil national
Sans appartenance à un parti	7 sièges au Conseil national
Sièges vacants	1 siège au Conseil national
TOTAL	189 sièges au Conseil national *

Après l'élection

Groupe radical-démocratique	63 sièges au Conseil national
Groupe conservateur-catholique	41 sièges au Conseil national
Groupe socialiste	41 sièges au Conseil national
Groupe des paysans, artisans et bourgeois	25 sièges au Conseil national
Groupe libéral-démocratique	9 sièges au Conseil national
Groupe de politique sociale	7 sièges au Conseil national
Sans appartenance à un parti	3 sièges au Conseil national
TOTAL	189 sièges au Conseil national *

Exercices pour les élèves

Comparez la composition du Conseil national avant et après l'élection de 1919 au moyen d'un graphique (par ex. un diagramme en bâtons).

A)

A qui le nouveau système a-t-il profité ?
A qui a-t-il nui ?

B)

Les conservateurs catholiques ont gardé leurs 41 sièges. Quelque chose a-t-il toutefois quand même changé pour eux par rapport à la situation d'avant ?

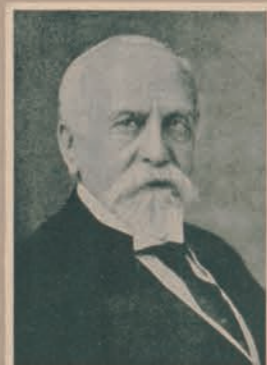
C)

Comment la situation a-t-elle évolué entre 1919 et 2019 ? Y a-t-il aujourd'hui de nouveaux partis ? Quelle est actuellement la force électorale du PLR et du PS ? Vous trouverez les graphiques représentant les forces politiques actuelles sur www.parlament.ch.

* Ce n'est qu'en 1963 que le nombre de conseillers nationaux a été fixé à 200. Auparavant, le nombre total de conseillers nationaux était calculé en fonction du nombre d'habitants. En 1848, par exemple, la règle selon laquelle un siège au Conseil national devait être attribué pour chaque tranche de 20 000 « âmes » était toujours appliquée. Toutefois, comme le nombre total de conseillers nationaux augmentait proportionnellement à la population, la clé de répartition des sièges devait constamment être adaptée, ce qui n'allait pas sans poser problème.

CONFÉDÉRATION

HELVÉTIQUE



M. GUSTAVE ADOR
Genève
Pr de la Confédération pr l'année 1919



M. GIUSEPPE MOTTA
d'Airolo (Tessin)
Pr de la Confédération pr l'année 1915



LE COLONEL L. ALF. AUDÉOUD
Commandant de Corps d'armée



LE COLONEL L. HENRI BORNAND
Commandant de Corps d'armée

100 gr.		50 gr.		25 gr.		25 gr.		25 gr.		10 gr.		5 gr.	
Butter		Butter		Butter		Beurre		Beurre		Butter		Beurre	
Fett oder Öl		Grasso od Olio		Fett oder Öl		Grasso od Olio		Fett oder Öl		Grasso od Olio		Fett oder Öl	
100 gr	100 gr	5 gr	5 gr	5 gr	5 gr	5 gr	5 gr	5 gr	5 gr	2 1/2 gr	2 1/2 gr	2 1/2 gr	2 1/2 gr

Fettkarte - Carte de graisse - Tessera

100 gr		50 gr		5 gr		5 gr		5 gr		5 gr		2 1/2 gr	
Fett oder Öl		Grasso od Olio		Fett oder Öl		Grasso od Olio		Fett oder Öl		Grasso od Olio		Fett oder Öl	
100 gr	100 gr	5 gr	5 gr	5 gr	5 gr	5 gr	5 gr	5 gr	5 gr	2 1/2 gr	2 1/2 gr	2 1/2 gr	2 1/2 gr

DENRÉES MONOPOLISÉES
Personnelle et non transférable
Carte normale
POUR UNE PERSONNE

Nom
RIZ
Juin 1919
1 ration

Carte DÉFINITIVE de pommes de terre
65 kilos

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération Suisse - Confederazione Svizzera
Broikarte
Carte de Pain - Tessera del Pane
Gültig vom 1. bis 30. Juni 1919
Valabile dal 1° au 30 Juin 1919
Valabile dal 1° al 30 Giugno 1919
Ration: Brot 300 g pro Tag, total 9 kg
Mehl 515 g pro Monat; weitere 740 g an Stelle von 1000 g Brot beziebar
Ration: Pain 300 g par jour, au total 9 kg
Farine 515 g par mois; 740 autres grammes peuvent être obtenus au lieu de 1000 g de pain
Razione: 300 g di pane al giorno, totale 9 kg
515 g di farina al mese; altri 740 g di farina ottenibili in luogo di 1000 g di pane

Name und Vorname
Nom et prénom
Nome e cognome
Wohnort
Domicile
Domicilio

Personelle et non transférable
Personale e non trasferibile
Valable du 1er au 30 Juin 1919
Valabile dal 1° giugno 1919 al 30 giugno 1919, per ogni genere di formaggio
Wert-Verhältnis siehe Rückseite - Valore relativo voir au verso
Valore relativo vedi al verso

DENRÉES MONOPOLISÉES
pour produits d'avoine et orge
LABILE POUR UNE PERSONNE
Produits d'avoine et orge
1 ration

Eidgen. Ernährungsamt. - Office fédéral de l'Alimentation.
Ufficio federale degli approvvigionamenti.
Rabattschein für 30 Rationen allgemein verbilligte Milch.
Jun 1919. Nur gültig in der Wohngemeinde nach den bestehenden Vorschriften.
Bon de rabais sur 30 rations de lait à prix modéré.
Jun 1919. Valable seulement dans la commune de domicile, suivant les prescriptions en vigueur.
Buono di ribasso per 30 razioni di latte a prezzo moderato.
Giugno 1919. Valabile solamente nel comune di domicilio, secondo le prescrizioni in vigore.

Milchkarte - Carte de lait - Tessera del latte
JUN 1919
Personnelle et non transférable - Personale e non trasferibile.

PRIX DES DENRÉES MONOPOLISÉES			
EN 1914		EN 1918	
	Le kilo		Le kilo
Pain	Fr. 0.32	Pain	Fr. 0.74
Graisse	» 1.80	Graisse	» 12. —
Beurre	» 3.50	Beurre	» 7.80
Huile	» 2.50	Huile	» 7. —
Fromage	» 2.50	Fromage	» 5. —
Lait	» 0.20	Lait	» 0.40
Pommes de terre	» 0.06	Pommes de terre	» 0.30
Macaronis	» 0.60	Macaronis	» 1.50
Maïs	» 0.30	Maïs	» 1.10
Riz	» 0.40	Riz	» 1.10
Avoine	» 0.20	Avoine	» 0.70
Farine	» 0.30	Farine	» 0.80
Sucre	» 0.50	Sucre	» 1.50

RATIONS JOURNALIÈRES :			
Pain	225 gr.	Graisse	15 gr.
Beurre	5 »	Huile	15 »
Fromage	8 »	Lait	500 »
Pommes de terre	300 »	Maïs	20 »
Macaronis	20 »	Riz	20 »
Farine	18 »	Avoine	20 »
Sucre	20 »		

PRIX DES COMBUSTIBLES			
EN 1914		EN 1918	
Bois tendre	stère Fr. 15. —	Bois tendre	stère Fr. 40. —
» dur	» 20. —	» dur	» 50. —
Houille	100 kg. » 8.50	Houille	100 kg. » 29. —
Coke	100 » » 6.50	Coke	100 » » 32. —
Anthracite	100 » » 7.50	Anthracite	100 » » 30. —
Gaz	le m ³ » 0.20	Gaz	le m ³ » 0.50
Pétrole	le litre » 0.20	Pétrole	le litre » 1. —

CHANGE		
	1914	1918
Petrograd	250.59	90. —
Amsterdam	207.55	209. —
Copenhague		133.50
Stockholm	138.02	141.50
Christiania		135.50
Madrid	96.49	102.50
Bruxelles		66.50

1 AOÛT 1914

Personnelle et non transférable
à volonté en une seule fois ou séparément.
Carte de Sucre
POUR UNE PERSONNE

SUCRE
1 ration
SUCRE
1 ration
SUCRE
1 ration
SUCRE
1 ration

DENRÉES MONOPOLISÉES
pour produits d'avoine et orge
LABILE POUR UNE PERSONNE
Produits d'avoine et orge
1 ration

CHANGE		
	1914	1918
Paris	100.63	92.20
Londres	25.17	23.92
Berlin	122.07	66.87
Milan	99.45	77.30
Vienne	103.92	37. —
New-York	5.14	5. —

11 NOVEMBRE 1918

Käsekarte - Carte de fromage - Tessera del formaggio

12 1/2 gr		12 1/2 gr		12 1/2 gr		12 1/2 gr		12 1/2 gr		12 1/2 gr		12 1/2 gr	
Käse		Käse		Käse		Käse		Käse		Käse		Käse	
Formaggio		Formaggio		Formaggio		Formaggio		Formaggio		Formaggio		Formaggio	
12 1/2 gr	12 1/2 gr	12 1/2 gr	12 1/2 gr	12 1/2 gr	12 1/2 gr	12 1/2 gr	12 1/2 gr	12 1/2 gr	12 1/2 gr	12 1/2 gr	12 1/2 gr	12 1/2 gr	12 1/2 gr

DENRÉES ET OBJETS DIVERS					
PRIX MOYEN		EN 1914		EN 1918	
Oeufs	dz.	Fr. 0.70		Fr. 6. —	
Bœuf	le kg.	» 2. —		» 8. —	
Rôti	»	» 2.40		» 9. —	
Veau	»	» 3. —		» 9. —	
Mouton	»	» 2.50		» 10. —	
Tripes	»	» 1.20		» 3.50	
Porc	»	» 3.50		» 12. —	
Lard	»	» 2. —		» 12. —	
Volaille	»	» 5. —		» 15. —	
Poisson	»	» 3. —		» 10. —	
Salami	»	» 5. —		» 15. —	
Lapin	»	» 2. —		» 6. —	

Sel	le kg.	Fr. 0.20	Fr. 0.40
Savon	»	» 1.20	» 5. —
Bougie	la pièce	» 0.10	» 0.50
Café	le kg.	» 2.80	» 4.80
Thé	»	» 10. —	» 18. —
Chocolat	»	» 2.50	» 6.50
Lait condensé	500 gr.	» 1. —	» 1.20
Farine lactée	500 »	» 1.30	» 2.30
Malt	le kg.	» 0.35	» 3.50
Houblon	»	» 5. —	» 9. —
Vin	le litre	» 1.40	» 3. —
Bière	»	» 0.40	» 0.70
	3 décl.	» 0.15	» 0.25

Chaussures	la paire	Fr. 20. —	Fr. 60. —
Habits	»	» 120. —	» 250. —
Cigares	le paquet	» 0.50	» 1.10
Papier	le kg.	» 0.50	» 3.50

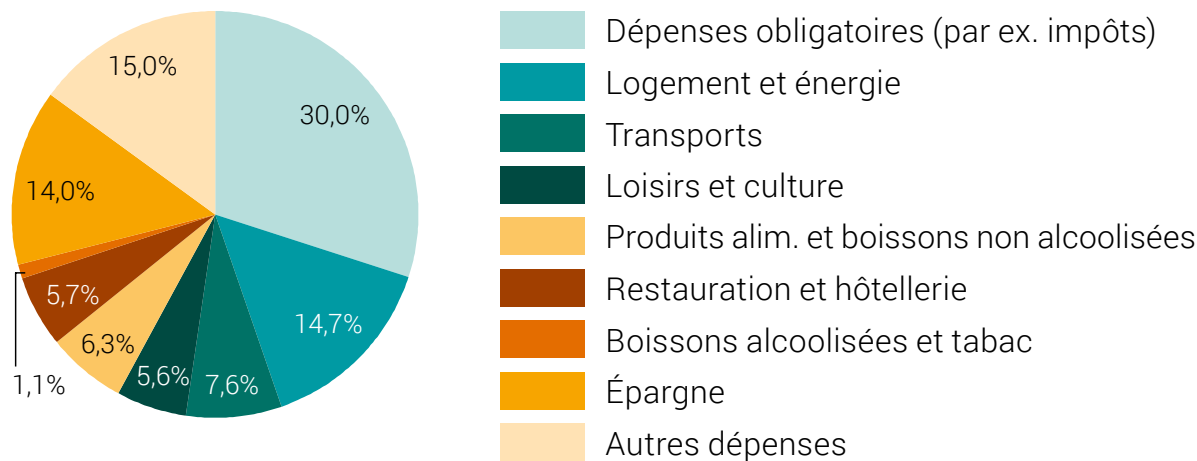
GUERRE MONDIALE

et ses effets sur notre vie économique

Annexe 2

Composition du budget moyen des ménages, en 2015

Parts dans le revenu brut des ménages

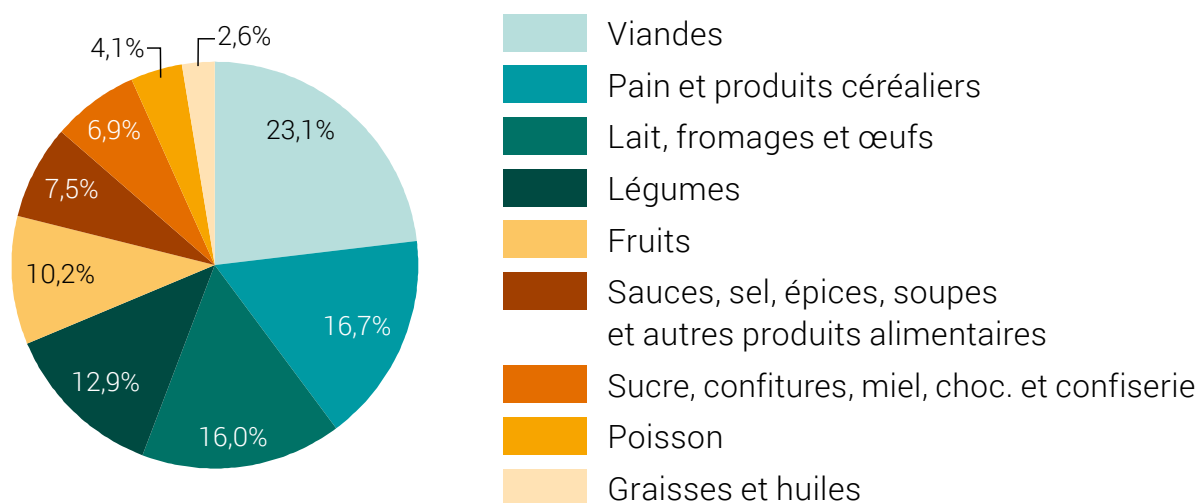


Nombre moyen de personnes par ménage: 2,2

Source : OFS – Enquête sur le budget des ménages 2018

© OFS 2018

Dépenses de consommation des ménages pour les produits alimentaires, en 2015



Nombre moyen de personnes par ménage: 2,2

Source : OFS – Enquête sur le budget des ménages 2018

© OFS 2018

Annexe 3 – Affiches de campagne 1919



Stimmt der freisinnigen LISTE VI



Elections du Conseil national





HELFT MIT AM AUSBAU DES
VATERLANDES !

STIMMT DER
FREISINNIGEN

LISTE VI!!

26. OKT. 1919

HELFT IM KAMPF GEGEN DIE BOLSCHEWISTISCHEN ZERSTÖRER !

GRAPH. ANSTALT J.E. WOLFENBERGER ZÜRICH



I.V.

NIEDER MIT DEM
BOLSCHEWISMUS!
STIMMT FÜR DIE LISTE DER
FORTSCHRITTPARTEI

HERTIG & BIEL

DEMOKRATISCHE PARTEI



Gegen Gold und Gewalt
Stimmt Liste I

POLYGRAPHISCHES INSTITUT A.G. ZÜRICH.

Arbeiter! Volksgenossen



Schern

stimmt
LISTE 6
sozialdemokratisch

Nationalratswahlen



NATIONALRATSWAHL



EMIL HVBER-19

GEBR. FRETZ A.G.
ZÜRICH

STIMMT DER GRÜTLIANER-LISTE

Exposition « 100 ans de proportionnelle »

- solutions des exercices

A 1.1

Scrutins majoritaire et proportionnel

A)

Les sièges sont répartis proportionnellement aux voix obtenues, à savoir :

- 60 sièges pour le parti A
- 30 sièges pour le parti B
- 10 sièges pour le parti C

B)

La majorité absolue est de 51 voix. C'est donc B qui est élu au poste.

C)

Pour : le système proportionnel traduit mieux la volonté des électeurs. Les petits partis ont eux aussi une chance d'entrer au Parlement. Ce système favorise ainsi une diversification du paysage politique et permet une représentation plus équilibrée des électeurs au Parlement.

Contre : le système proportionnel est difficile à comprendre pour les électeurs. En outre, en raison de la diversité des partis, les opinions sont trop différentes, ce qui complique le travail du Parlement. Les partisans du système majoritaire disent souvent que le scrutin majoritaire favorise l'élection de personnalités connues (et non des listes).

A 1.2

La composition du Conseil national et du Conseil des États

A)

Les 15 partis suivants sont représentés au Conseil national :*

- Union démocratique du centre (UDC)
- Parti socialiste suisse (PS)
- PLR.Les Libéraux-Radicaux (PLR)
- Parti démocrate-chrétien (PDC)
- Les Verts (PES)
- Parti bourgeois-démocratique (PBD)
- Parti vert libéral (glp)
- Parti évangélique suisse (PEV)
- Lega dei Ticinesi (Lega)
- Basels starke Alternative (BastA)
- Parti suisse du travail (PST)
- Christlichsoziale Volkspartei Oberwallis (CSPO)
- Parti libéral démocrate (PLD)
- Mouvement Citoyens Genevois (MCG)
- Christlichsoziale Partei Obwalden (CSP)

Les 6 partis suivants sont représentés au Conseil des États :

- Parti démocrate-chrétien (PDC)
- PLR.Les Libéraux-Radicaux (PLR)
- Parti socialiste suisse (PS)
- Union démocratique du centre (UDC)
- Les Verts (PES)
- Parti bourgeois-démocratique (PBD)

B)

Au Conseil national :

1. Union démocratique du centre (UDC)
2. Parti socialiste suisse (PS)
3. PLR.Les Libéraux-Radicaux (PLR)
4. Parti démocrate-chrétien (PDC)

Au Conseil des États :

1. Parti démocrate-chrétien (PDC)
2. PLR.Les Libéraux-Radicaux (PLR)
3. Parti socialiste suisse (PS)
4. Union démocratique du centre (UDC)

C)

Travail personnel

D)

Travail personnel

* Vous trouverez les partis sous
Le Parlement → Publications →
Brochures → L'Assemblée fédérale →
une présentation PowerPoint,
pages 20, 21 et 22.

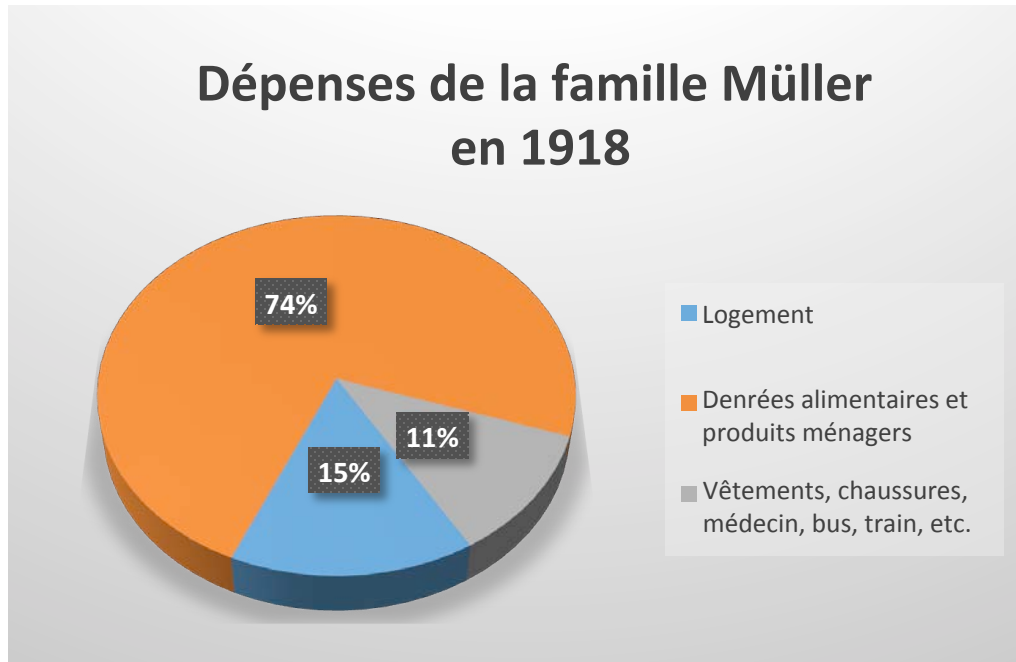
A 2.1

La vie en Suisse en 1918

A) Travail personnel

B) 6.3%

C)



A 2.2

La grève générale du 11 au 14 novembre 1918

A)

L'armée avait pour ordre d'utiliser des grenades à main pour riposter à d'éventuelles attaques armées de la part des grévistes. L'armée était prête à utiliser des armes contre la population.

Proposition de discussion en classe : que signifie l'engagement d'une armée (de milice) contre la population de son propre pays ?

B)

Les mesures de l'armée ont eu des effets. Le Comité d'Olten a levé la grève trois jours plus tard.

A 3.1

La campagne électorale de 1919

A)

Les affiches représentent souvent des ennemis facilement identifiables. Les socialistes utilisent le marteau comme symbole de la classe ouvrière (mais pas la faucille, symbole des milieux agricoles). Les radicaux sont représentés comme la seule instance législative légitime.

B)

Travail personnel

C)

Le parti libéral-radical (PLR) et le parti socialiste (PS) existent encore. Les autres partis ont disparu ou ont rejoint d'autres partis plus grands.

D)

Travail personnel

A 3.2

La première élection en 1919

A)

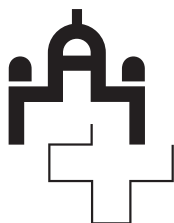
Les grands vainqueurs des élections sont le groupe des socialistes et celui des paysans, artisans et bourgeois (future UDC). Le groupe socialiste gagne 22 sièges, et celui des paysans, artisans et bourgeois, nouvellement créé, en obtient 25 d'un coup. Les radicaux-démocrates (prédécesseurs du PLR), par contre, perdent 39 sièges et sont donc les perdants du nouveau système électoral. Depuis lors, ils n'ont plus la majorité absolue au Conseil national.

B)

Oui, les conservateurs catholiques (prédécesseurs du PDC) peuvent désormais s'allier aux radicaux afin d'avoir la majorité au Parlement. Ils peuvent donc jouer un rôle qu'ils n'avaient pas auparavant.

C)

Travail personnel



Contact

Services du Parlement
Domaine Relations publiques
3003 Berne
+41 58 322 99 00
pr@parl.admin.ch